



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée septembre 2025



- **Votre enfant est né en 2022**
et fait sa 1^{ère} rentrée à l'école maternelle
- **Votre enfant entre en cours préparatoire**
- **Vous emménagez sur la commune de Pompey**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN MAIRIE
du 31 mars au 9 avril 2025 inclus

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DU SERVICE SCOLAIRE

Mercredi 2 avril : ouverture jusqu'à 18h30 - Samedi 5 avril : de 8h30 à 11h30



Vous munir des documents suivants :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation : jugement attestant du lieu de résidence de l'enfant et des modalités de garde



DEROGATION SCOLAIRE

En cas d'inscription dans une autre école que celle de votre secteur, une demande de dérogation est nécessaire - formulaire à demander au service scolaire ou téléchargeable sur www.pompey.fr

Attention : si vous avez bénéficié d'une dérogation scolaire pour le cycle en école maternelle, une nouvelle demande doit être faite pour l'entrée au CP

